

7 décembre 2011

Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission du logement du 27 janvier 1998, acceptée par le Conseil municipal le 23 mars 2011, intitulée: «L'eau a un coût».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de donner une information détaillée et régulière aux locataires de la Gérance immobilière municipale sur la consommation d'eau effective dans leur immeuble, sur les économies potentielles et les coûts pour la Ville de Genève;
- d'établir, dans la mesure du possible, des relevés séparés aux forts utilisateurs d'eau, particulièrement ceux au bénéfice de baux commerciaux, et de leur facturer le coût de la consommation.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A titre liminaire, le Conseil administratif rappelle que la motion M-304 a été déposée en 1998, dans un contexte politico-économique qui prévoyait une augmentation massive du prix de l'eau liée à un projet de taxe environnementale qui ne fut, finalement, jamais instaurée et mise en place.

S'agissant de la première invite, la Ville de Genève est en mesure de transmettre dès 2012 la consommation effective d'eau froide facturée par les SIG pour chacun des immeubles ou groupes d'immeubles. Une information spécifique et pertinente relative aux possibilités d'économies sera également élaborée et transmise.

S'agissant de la seconde invite relative aux forts consommateurs d'eau, elle concerne effectivement plus particulièrement les locataires au bénéfice de baux commerciaux, notamment les quelques 110 restaurants ou salons de coiffure. Ces derniers font actuellement l'objet d'une campagne d'analyse menée par le Service de l'énergie, dans le but d'en estimer les consommations et d'évaluer la faisabilité et les coûts de la pose de systèmes de comptages individualisés. Cette démarche vise à porter à charge de ces locataires leurs consommations d'eau, au gré des possibilités et dans le respect de l'application du droit du bail commercial.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno